



C.G.T - P.J.J. - 263, rue de Paris - Case 500 - 93514 MONTREUIL Cedex.

Syndicat National C.G.T. des Chancelleries & Services Judiciaires –

4, boulevard du Palais - 75001 PARIS.

La CGT Pénitentiaire - 263, rue de Paris - Case 542 - 93514 MONTREUIL Cedex

La CGT insertion probation - UFSE-CGT 263, rue de Paris - Case 542-93514 MONTREUIL Cedex

FLASH INFO

STATUT MINISTERIEL

DES PSYCHOLOGUES DE LA JUSTICE

Ce lundi 11 décembre se tenait une seconde réunion organisée par le secrétariat général du Ministère de la Justice sur le projet de statut ministériel des psychologues. Pour rappel, la CGT avait adressé une lettre ouverte le 21 novembre dénonçant la méthode visant à mettre les personnels et leurs représentants au pied du mur après 3 ans d'attente et exigeant de véritables discussions sur cet enjeu statutaire. Le 1er décembre, nos craintes se confirmaient, comme nous le déclarions dans notre communiqué du 8 décembre : le projet précipité laissait sur le bord de la route une grande partie des personnels non titulaires.

La CGT a exigé que l'administration assume ses responsabilités et trouve une solution afin que l'ensemble des agents non titulaires qui le souhaitent puisse intégrer directement le nouveau statut. La CGT a rappelé l'enjeu d'égalité professionnelle femmes-hommes que recouvre ce dossier sachant que près de 90% des personnels concernés sont des femmes et que la revalorisation de leur profession n'a pas été jusqu'alors, pour le moins qu'on puisse dire, la priorité de ce Ministère.

La CGT a également défendu la spécialité de psychologue du travail et des organisations, dimension qui fait cruellement défaut dans notre Ministère. Alors que les personnels dans leur ensemble souffrent d'organisations de travail génératrices de maltraitance institutionnelle et que les collectifs de travail sont de plus en plus délités, la CGT ne peut qu'être favorable au recrutement de psychologues du travail.

CGT-PJJ : 01 55 82 84 67 – fax : 01 55 82 84 68 – cgtpjj@hotmail.com

Chancelleries et SJ - CGT: 01 44 32 58 60 – fax : 01 46 33 26 98 – synd-cgt-acsj@justice.fr

La CGT Pénitentiaire : 01 55 82 89 67 – fax : 01 55 82 89 68 – ugsp@cgt.fr

La CGT insertion probation : 01 55 82 89 71 – spip.cgt@gmail.com

Au vu du constat partagé par l'ensemble des organisations représentatives, d'un projet de statut « inacceptable » pour les personnels, le secrétariat général a enfin accepté de revoir sa copie.

Le Secrétariat général s'est engagé à porter auprès de la Fonction Publique un nouveau projet de création d'un corps de psychologue ministériel et non de transformation du corps de psychologues de la protection judiciaire de la jeunesse. Celui-ci sera élaboré en concertation avec les organisations représentatives des personnels. Ce texte pourrait ainsi permettre aux psychologues de l'administration pénitentiaire, qui exercent à temps complet (entre 70 et 100%), d'intégrer directement le corps de psychologue ministériel et dans les faits d'être maintenus sur leur poste dans la mesure du possible.

Le secrétariat général a également pris acte des revendications sur les enjeux liés à une définition des missions intégrant la prise en compte de la dimension psychique, de l'autonomie et de l'indépendance nécessaires à l'exercice de la profession de psychologue.

Ainsi, le projet « inacceptable » a été retiré de l'ordre du jour du prochain Comité technique ministériel du 20 décembre! Une prochaine réunion aura lieu en janvier et un nouveau projet fera l'objet de discussions pour un examen en comité technique ministériel en juillet 2018.

C'est bien le rapport de force établi par l'ensemble des organisations syndicales qui a permis que d'autres perspectives s'ouvrent pour les psychologues.

La CGT exige une véritable reconnaissance statutaire et salariale des psychologues, ainsi qu'une reconnaissance de leur qualification, de leur autonomie et de leur déontologie !

Paris, le 13 décembre 2017

CGT-PJJ : 01 55 82 84 67 – fax : 01 55 82 84 68 – cgtpjj@hotmail.com

Chancelleries et SJ - CGT: 01 44 32 58 60 – fax : 01 46 33 26 98 – synd-cgt-acsj@justice.fr

La CGT Pénitentiaire : 01 55 82 89 67 – fax : 01 55 82 89 68 – ugsp@cgt.fr

La CGT insertion probation : 01 55 82 89 71 – spip.cgt@gmail.com